World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-18 novembre 2026

Distribution: générale
Date: 20 octobre 2026
Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour
WFP/EB.2/2026/7-A/11
Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

En mode révision

~~Projet de~~ Plan stratégique de pays provisoire – Yémen (2027-2029)

Durée	1er janvier 2027-31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	1 412 985 017 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	2,8

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour le Yémen (2027-2029) (WFP/EB.2/2026/7-A/11), pour un coût total pour le PAM de 1 412 985 017 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. E. Daloum
Directeur de pays
courriel: elkhidir.daloum@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays provisoire (PSPP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. En 2026, 18,3 millions de personnes, soit 52 pour cent de la population, sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans l'ensemble du Yémen d'après les prévisions[1]. Au moins 5,1 millions de personnes doivent faire face à une insécurité alimentaire dite "d'urgence" (phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire [IPC]), et l'on s'attend à ce que 41 000 personnes se trouvent dans une situation "catastrophique" (phase 5 de l'IPC) dans certaines zones. D'après les projections issues des analyses fondées sur l'IPC qui ont été menées pour 2026 dans les zones sous le contrôle du Gouvernement yéménite[2], la moitié de la population, soit 5,4 millions de personnes, devrait être exposée à un niveau d'insécurité alimentaire dit "de crise" (phase 3 de l'IPC ou pire) et quelque 1,8 million de personnes devraient souffrir d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui correspond à un niveau dit "d'urgence" (phase 4 de l'IPC).

2. Dans de nombreuses zones, les taux de malnutrition aiguë globale sont supérieurs aux seuils d'urgence[3]. En 2026, près de la moitié des enfants de moins de 5 ans, soit 2,2 millions d'enfants, devraient souffrir de malnutrition aiguë, dont plus d'un demi-million de malnutrition aiguë sévère, auxquels s'ajoutent 1,3 million de filles et de femmes enceintes ou allaitantes[4]. Près de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (retard de croissance)[5].

3. Les personnes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition sont les enfants de moins de 5 ans, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes handicapées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les communautés minoritaires ainsi que les populations vivant dans les zones touchées par un conflit ou difficiles d'accès, où la fourniture des services et les mécanismes de protection sont les plus précaires.

4. L'évaluation consacrée en 2025 à l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central que le PAM a menée au Yémen de 2019 à 2024 a confirmé que l'organisation avait joué un rôle crucial pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition généralisées et éviter une aggravation de l'insécurité alimentaire. Elle a mis en évidence la fonction de catalyseur que le PAM avait assurée au Yémen par l'intermédiaire des services qu'il avait fournis dans les domaines de l'appui logistique, de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion des données, de la coordination, de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, services qui sont essentiels à l'ensemble de l'action humanitaire.

En mode révision

[1] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2026. *Yemen: Acute Food Insecurity Situation for March-May 2026 and Projections for June-September 2026 and October-December 2026 (partial analysis)*.

[2] Le pays est divisé entre les zones placées sous l'autorité du Gouvernement yéménite et celles qui sont contrôlées par les autorités basées à Sanaa.

[3] Le seuil d'urgence est fixé à une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 15 pour cent ou plus ou à une prévalence comprise entre 10 et 14 pour cent en présence de facteurs aggravants.

[4] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2026. Plan de réponse aux besoins humanitaires du Yémen pour 2026 (mars 2026).

[5] Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2025. *Nourishing the Future: Investing in Nutrition for Child Development and Nation-Building in Yemen*; UNICEF. *Yemen Multiple Indicator Cluster Survey: survey findings report and statistical snapshots 2022-2023*; UNICEF. 2025. *Alarming rates of stunting threaten nearly half Yemen's children: Story of Bothaina and her mother reveals harsh reality for millions in Yemen*.

5. Les atouts particuliers du PAM au Yémen résident dans sa capacité à opérer à grande échelle dans des environnements extrêmement complexes, en s'appuyant sur sa grande présence de longue date sur le terrain et sur son réseau de partenaires coopérants. Grâce aux mécanismes qu'il a mis en place depuis longtemps dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, de l'appui logistique et des transferts de type monétaire, le PAM peut utiliser diverses modalités de transfert avec souplesse. D'importantes capacités d'analyse et de suivi lui permettent de disposer de données factuelles qui servent de fondements aux programmes et à la prise en compte par la direction des informations remontées par les communautés.

6. Le présent PSPP d'une durée de trois ans marque le passage d'un modèle de mise en œuvre à grande échelle à un rôle de catalyseur de systèmes plus solides visant à réduire les besoins humanitaires au fil du temps. Il se concentre sur l'assistance destinée à sauver des vies, sur les programmes de renforcement de la résilience et sur l'appui aux systèmes, et vise quatre effets directs. Au titre de l'effet direct 1, le PAM s'attachera à prévenir les formes les plus aiguës de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au moyen d'une assistance d'urgence ciblée et spécifique. Au titre de l'effet direct 2, il s'emploiera à réduire les besoins humanitaires en renforçant les moyens d'existence, la résilience climatique par zone et les filières locales, en élargissant l'accès aux ressources productives et aux compétences et en offrant aux femmes et aux groupes marginalisés des possibilités de participer à la prise de décisions. Au titre de l'effet direct 3, il utilisera les repas scolaires comme un levier central de protection sociale pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants, de façon à encourager les achats locaux et à développer les possibilités d'emploi. Au titre de l'effet direct 4, il veillera à garantir que les acteurs humanitaires disposent d'un accès prévisible et sûr à des services communs et à des services à la demande qui facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment les services de transport fournis par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS).

7. Le PAM coordonnera ses programmes et harmonisera ses interventions par zone géographique afin de faire parvenir les ressources aux populations les plus exposées aux risques, de réduire les besoins humanitaires et de créer des synergies. Lorsque cela sera possible, il recherchera des convergences entre tous les effets directs afin d'optimiser l'impact et la pérennisation de l'action menée tout en conservant la flexibilité nécessaire pour faire face aux différents besoins et aux diverses situations. Il adoptera une approche englobant l'ensemble du Yémen et se tiendra prêt à élargir la couverture géographique de l'assistance si les conditions opérationnelles et les possibilités d'accès le permettent.

8. Les questions transversales relatives à la nutrition, à la protection et à la prise en compte des risques liés aux conflits seront intégrées pour que les programmes soient adaptés aux circonstances. Les données, la mobilisation des communautés et les systèmes de remontée d'information seront renforcés dans le cadre de l'ensemble des effets directs afin d'améliorer l'accès, la participation et la sécurité des bénéficiaires. Les interventions viseront à accroître la participation des femmes à la prise de décisions, à développer leurs moyens d'existence et les possibilités économiques qui leur sont offertes, ainsi qu'à lutter contre les normes discriminatoires qui se répercutent sur la sécurité alimentaire et les résultats nutritionnels. Des mesures destinées à donner des assurances quant à l'action menée seront pleinement mises en œuvre et prises en compte de manière systématique dans l'ensemble des activités du PSPP. Elles couvriront les mécanismes de ciblage, d'enregistrement numérique et de distribution, le suivi, l'acheminement de l'assistance jusqu'au dernier kilomètre ainsi que les dispositifs de remontée de l'information.

En mode révision

9. Le présent PSPP concorde avec les éléments et documents suivants: les priorités stratégiques énoncées dans le plan de développement économique et social et de reconstruction du Yémen pour la période 2027-2029[6]; le projet de stratégie nationale pour la sécurité alimentaire (2026-2030); le plan d'action national multisectoriel pour la nutrition sous l'égide du Mouvement pour le renforcement de la nutrition; le cadre directeur pour les interventions nutritionnelles au Yémen (2022-2030)[7]; la contribution déterminée au niveau national pour 2025-2035 (NDC 3.0 2025-2035); et le cadre stratégique de protection sociale pour le Yémen (2025-2030).

10. Le PAM privilégiera les partenariats stratégiques qui font le lien entre l'intervention humanitaire, le relèvement et le renforcement des systèmes. Les partenariats noués avec les ministères compétents, les entités des Nations Unies, la Banque mondiale, les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'avec les groupes de travail et modules d'action groupée concernés renforceront la complémentarité dans l'ensemble des systèmes d'aide humanitaire et de développement, notamment dans le contexte de la nouvelle donne humanitaire, consolideront la reprise, la prestation de services et les marchés, et appuieront la mise en place de filets de sécurité réactifs face aux chocs. Environ 75 pour cent des partenaires coopérants sont des organisations nationales ou locales; le PAM poursuivra sa réorientation consistant à passer de partenariats axés sur la mise en œuvre à des approches reposant intégralement sur la collaboration, qui renforcent la prise en main et les capacités au niveau local.

11. Le présent PSPP est ancré dans le plan de réponse des Nations Unies aux besoins humanitaires établi en 2026 pour le Yémen et dans le projet de plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le Yémen (2027-2029). Les effets directs 1, 3 et 4 du PSPP concordent avec l'objectif stratégique 1 du plan de réponse des Nations Unies aux besoins humanitaires de 2026, à savoir réduire la morbidité et la mortalité liées aux crises au moyen d'une assistance et de services visant à sauver des vies qui soient hiérarchisés, ciblés, intégrés et multisectoriels, à l'intention des personnes les plus démunies. Les effets directs 2 et 4 concordent avec l'objectif stratégique 2 du plan de réponse des Nations Unies aux besoins humanitaires de 2026, à savoir renforcer la protection et le respect de la dignité des populations les plus vulnérables touchées par une crise en leur proposant une aide humanitaire et des solutions en temps opportun, fondées sur les principes consacrés et non discriminatoires.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les femmes, les hommes, les filles et les garçons victimes de chocs vivant dans les zones du Yémen les plus touchées par l'insécurité alimentaire et les carences nutritionnelles ont accès à une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence, ce qui permet de prévenir les pires formes de la faim et de la malnutrition lors des situations d'urgence et tout au long de l'année, notamment par l'intermédiaire de systèmes de protection sociale renforcés

12. Au titre de l'effet direct 1 du PSPP, le PAM mettra en œuvre un ensemble intégré et hiérarchisé d'activités d'assistance alimentaire et nutritionnelle de qualité ciblant les zones les plus exposées aux risques afin de lutter contre l'insécurité alimentaire grave et la malnutrition. Ces activités permettront de subvenir aux besoins essentiels en matière d'alimentation et de nutrition, tout en renforçant la préparation, la prestation de services

[6] Les objectifs sont les suivants: faire évoluer le Yémen d'une situation de dépendance à l'égard de l'aide humanitaire vers un développement durable; restaurer une croissance économique inclusive; rétablir et élargir l'accès aux services de base; et mobiliser des partenaires internationaux et réunir des financements derrière une feuille de route unique prise en main par les acteurs nationaux au service du relèvement du pays.

[7] Programme des Nations Unies pour l'environnement et Montevideo Environmental Law Programme Law and Environment Assistance Platform. National Strategy Framework of Nutrition Interventions in Yemen 2022-2030.

En mode révision

nutritionnels et la mise en place de filets de sécurité réactifs face aux chocs lorsque ce sera possible.

13. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire d'urgence ciblée associée à une supplémentation nutritionnelle préventive pour les enfants de moins de 2 ans ainsi que pour les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. La hiérarchisation des priorités se fera sur la base d'évaluations de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et intégrera des analyses fondées sur l'IPC ainsi que des données nutritionnelles afin de permettre des ajustements réguliers. Les modalités utilisées combineront l'assistance en nature et les transferts de type monétaire en fonction de la situation sur les marchés. Les rations comprendront des denrées enrichies, assorties d'une supplémentation préventive garantissant un apport adéquat en nutriments. Le PAM appuiera aussi le mécanisme d'intervention rapide[8] en fournissant des rations prêtes à consommer.

14. Lorsque cela sera réalisable, la supplémentation préventive destinée aux ménages remplissant les conditions requises évoluera progressivement vers une assistance en espèces afin de permettre une diversification de l'alimentation. Le PAM renforcera les dispositifs d'orientation vers les services de santé maternelle et infantile, notamment pour le traitement des maladies et le soutien en faveur de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, afin de promouvoir des services communautaires coordonnés.

15. Le renforcement des capacités améliorera la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, en particulier les capacités des organisations locales intervenant en première ligne, et appuiera l'élaboration de filets de sécurité réactifs face aux chocs au moyen de méthodes de hiérarchisation, de mécanismes de déclenchement, de systèmes de données relatives à la vulnérabilité et de processus de déduplication des données relatives aux bénéficiaires plus efficaces.

16. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM fournira des aliments nutritifs spécialisés pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée des enfants de moins de 5 ans ainsi que des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, en donnant la priorité aux districts à haut risque conformément aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'émaciation et en complétant le traitement de la malnutrition aiguë sévère assuré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Lorsque la prise en charge de la malnutrition ne constituera plus une priorité, l'UNICEF apportera une assistance aux personnes en situation de malnutrition aiguë modérée à haut risque au moyen de soins et d'un suivi ciblés[9]. Le PAM appuiera également la transformation et la commercialisation d'aliments enrichis et d'aliments nutritifs spécialisés par l'intermédiaire de petits et moyens acteurs de la filière, en complément du soutien apporté par d'autres entités des Nations Unies et d'autres partenaires.

17. Le renforcement des capacités portera principalement sur la prestation de services de première ligne complets et sûrs par le Ministère de la santé publique et de la population, sur l'assurance de la qualité et sur les plateformes de prévention communautaires, et visera dans le même temps à améliorer la coordination par l'entremise du Mouvement pour le renforcement de la nutrition. L'effet direct 1 du PSPP sera mis en œuvre en coordination avec les modules d'action groupée, les ministères compétents, les autorités locales, les partenaires coopérants et les prestataires de services financiers.

[8] Le mécanisme d'intervention rapide est dirigé par le Fonds des Nations Unies pour la population en partenariat avec le PAM et l'UNICEF et vise à fournir un ensemble minimal d'aides destinées à sauver des vies aux populations vulnérables, notamment dans les zones difficiles d'accès. Ces aides comprennent des produits alimentaires prêts à consommer fournis par le PAM.

[9] La malnutrition aiguë modérée à haut risque est définie comme étant une malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 2 ans confrontés à des facteurs ou à des conditions supplémentaires spécifiques qui accentuent le risque de mortalité, de problèmes de santé ou de détérioration de leur état de santé.

En mode révision

18. Afin de respecter la priorité transversale relative à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées, le PAM gérera des mécanismes de remontée de l'information à l'intention des bénéficiaires et diffusera des informations sur les sites de distribution. Des renseignements sur les aides, les critères de ciblage et les dispositifs de remontée de l'information seront communiqués, et des mécanismes seront mis en place pour assurer le suivi, l'analyse et le traitement des observations communiquées en retour, s'agissant notamment des préoccupations liées à la protection. Le PAM veillera à ce que la distribution soit sûre et accessible aux personnes handicapées. L'ancrage local sera renforcé en donnant la priorité aux partenariats de mise en œuvre noués avec des ONG nationales et des organisations communautaires, en particulier dans les zones exposées à des risques ou connaissant des restrictions d'accès.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2029, les communautés et les populations exposées aux chocs au Yémen bénéficient de filets de sécurité à dimension nutritionnelle plus résilients face aux aléas climatiques, de moyens d'existence améliorés et de capacités renforcées en matière de réduction des risques de catastrophe, ce qui diminue leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire

19. Au titre de l'effet direct 2 du PSPP, le PAM réduira les besoins humanitaires en investissant localement dans la résilience des communautés à travers la restauration des écosystèmes, la création d'actifs et le renforcement des moyens d'existence et en appuyant une transformation des filières à dimension nutritionnelle, conformément à son mandat, à ses atouts particuliers et à son Plan stratégique.

20. Dans le cadre de l'activité 3, le PAM mettra en œuvre des interventions intégrées axées sur la résilience et la gestion des risques en faveur des ménages participant aux activités de restauration des écosystèmes conduites par les communautés. Parallèlement, il investira dans les moyens d'existence, l'accès aux marchés et l'inclusion financière et apportera un appui structurel aux acteurs économiques publics et privés à toutes les étapes des filières à dimension nutritionnelle afin de contribuer à la mise en place de filets de sécurité fondés sur des activités productives.

21. Dans le cadre de l'appui apporté en matière de résilience et de gestion des risques, le PAM mettra en œuvre des interventions pluriannuelles localisées axées sur la résilience, qui seront spécifiquement adaptées aux conditions agroécologiques et à la situation des marchés au niveau local par l'intermédiaire d'activités de planification gérées par les communautés. Le ciblage sera réalisé en fonction de l'insécurité alimentaire aiguë, de l'exposition aux chocs et du potentiel de relèvement. Les investissements dans la résilience seront coordonnés avec l'assistance d'urgence de façon à réduire les besoins humanitaires futurs et à prévenir les rechutes, notamment dans les zones se trouvant en phase 4 de l'IPC. Les interventions porteront essentiellement sur la restauration des écosystèmes, la diversification des moyens d'existence, l'accès aux marchés et l'inclusion financière, la priorité étant accordée aux femmes et aux autres groupes de population vulnérables. Le PAM renforcera également la réduction des risques de catastrophe et la préparation en collaborant avec les institutions et les communautés en vue d'accroître leurs capacités en matière de gestion des risques climatiques, d'alerte rapide et d'action anticipatoire.

22. S'agissant des investissements dans les moyens d'existence, l'accès aux marchés et l'inclusion financière, le PAM collaborera avec des acteurs du secteur privé, en particulier des femmes, intervenant dans les domaines du regroupement de la production, de la transformation et de la vente au détail afin de renforcer leurs capacités techniques, logistiques et financières et d'améliorer ainsi les disponibilités, l'abordabilité et la demande d'aliments nutritifs produits localement.

En mode révision

23. Le PAM s'emploiera à concrétiser l'effet direct 2 en collaboration avec les institutions gouvernementales compétentes, notamment le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et des ressources halieutiques, le Ministère de l'eau et de l'environnement et l'Autorité de l'aviation civile et de la météorologie, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, des ONG, des prestataires de services financiers et des acteurs du secteur privé. Les partenariats seront mis à profit pour renforcer les capacités techniques, promouvoir des solutions fondées sur les marchés, pérenniser les résultats et étendre la portée des interventions.

24. Le PAM renforcera l'ancrage local en investissant dans les capacités des acteurs nationaux et locaux et en développant les approches prises en main par les communautés. Dans le cadre de ses interventions, il accordera la priorité à la participation concrète des femmes et cherchera à améliorer leur accès à des moyens d'existence, aux services financiers et aux marchés et à renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2029, les filles et les garçons d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire et défavorisés sur le plan éducatif bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition grâce à des programmes de repas scolaires qui sont mis en œuvre dans le cadre de systèmes de protection sociale renforcés et dont les retombées économiques locales sont optimisées

25. Au titre de l'effet direct 3 du présent PSPP, le PAM contribuera à satisfaire les besoins immédiats des enfants en matière d'alimentation et de nutrition et à améliorer l'accès à l'éducation grâce à la distribution prévisible de repas scolaires, tout en œuvrant au renforcement du programme national de repas scolaires et en appuyant l'intégration de l'alimentation scolaire dans des cadres plus larges de protection sociale.

26. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM appuiera la distribution de repas scolaires aux filles et aux garçons d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire et défavorisés sur le plan éducatif, notamment ceux qui se heurtent à des obstacles pour accéder à l'éducation et participer en classe. Il passera progressivement de l'assistance d'urgence aux programmes de repas scolaires utilisant la production locale. Il tirera parti de la demande liée à ces programmes pour privilégier les achats locaux, notamment à des petites entreprises de transformation de denrées alimentaires, à des coopératives et à des acteurs des marchés locaux, de façon à contribuer au développement économique, à la génération de revenus pour les femmes et à l'accès à des aliments nutritifs. Dans le cadre de la mise en œuvre, le PAM utilisera des cuisines centralisées et décentralisées offrant aux femmes des possibilités d'emploi et de perfectionnement de leurs compétences. Les programmes de repas scolaires utilisant la production locale intégreront des activités de communication destinées à faire évoluer la société et les comportements, ce qui favorisera l'adoption de bonnes pratiques alimentaires et l'obtention de résultats positifs sur le plan éducatif.

27. Le PAM œuvrera également au renforcement des capacités centrales et locales nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale en milieu scolaire qui soient équitables et de qualité. Ce soutien aidera le Yémen à s'acquitter des engagements qu'il a pris en tant que membre de la Coalition pour l'alimentation scolaire.

28. Les programmes viseront à développer la participation et les capacités des acteurs locaux, à favoriser l'émancipation économique des femmes grâce aux possibilités qui leur seront offertes d'assurer la gestion des cuisines et d'effectuer des achats locaux, et à renforcer la responsabilité à l'égard des personnes touchées à travers la mobilisation des communautés et au moyen des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Ces mesures contribueront à la pérennisation des programmes de repas scolaires et à leur prise en main par les instances locales.

En mode révision

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Les acteurs humanitaires présents au Yémen disposent d'un accès prévisible, sûr et stable à des services communs et à des services à la demande, qui leur permettent de fournir une aide humanitaire en temps utile tout au long de l'année

29. L'effet direct 4 du PSPP fait écho au rôle essentiel de catalyseur que le PAM joue dans la réponse humanitaire interorganisations au Yémen, rôle qui consiste à aider les partenaires à intervenir de manière sûre et efficace dans un environnement difficile. Il s'inscrit dans le cadre des efforts déployés actuellement au titre de l'Initiative ONU80 dans les domaines de l'interopérabilité et des services partagés.

30. Dans le cadre de l'activité 5, l'UNHAS assurera le transport aérien sûr, fiable et économique des acteurs humanitaires de façon à permettre l'accès aux zones reculées et à faciliter les opérations, le suivi, les redéploiements pour raisons de santé ou de sécurité, ainsi que la conduite des missions.

31. Le PAM utilisera le module mondial de la logistique et des télécommunications mis en place dernièrement au Yémen. Dans le cadre de l'activité 6, il fournira des services de coordination, des services de gestion de l'information et des services communs d'appui logistique aux partenaires humanitaires et aux partenaires locaux. Il harmonisera les procédures et développera la formation, en particulier à l'intention des ONG locales, ce qui aura pour effet d'améliorer la préparation et de renforcer les capacités d'intervention. Dans le cadre de l'activité 7, le PAM s'emploiera à assurer une connectivité sécurisée et à fournir une assistance technique, et établira des priorités si nécessaire afin de préserver les opérations essentielles. Un appui logistique d'urgence, notamment sous la forme de ponts aériens ponctuels, sera maintenu sous réserve de fonds disponibles.

32. Dans le cadre de l'activité 8, le PAM fournira des services à la demande dans différents domaines (appui logistique, chaînes d'approvisionnement, achats de produits alimentaires et d'articles non alimentaires, gestion administrative et technologies de l'information) à d'autres entités des Nations Unies et aux partenaires humanitaires selon le principe du recouvrement intégral des coûts, notamment des services d'approvisionnement en carburant, de transport maritime et aérien et d'entreposage, afin de garantir la continuité et l'efficience des opérations.

33. Par l'intermédiaire de ses services communs et de ses services à la demande, le PAM préservera la transparence, l'intégrité et la gestion responsable des ressources de façon à contribuer à l'amélioration et à la pérennisation de la réponse humanitaire.

Hiérarchisation des priorités

34. La hiérarchisation stratégique des priorités sera guidée par trois considérations: le degré de gravité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; la faisabilité sur le plan opérationnel; et le potentiel de pérennisation des résultats obtenus en matière de sécurité alimentaire. L'effet direct 1 restera primordial: l'assistance sera dimensionnée de manière à préserver la valeur de transfert, l'adéquation nutritionnelle, la fréquence et l'impact des aides pour les populations les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Parallèlement, le PAM intensifiera ses interventions axées sur la résilience afin de réduire les besoins humanitaires en renforçant les moyens d'existence, les services écosystémiques et les filets de sécurité. Dans les zones plus stables, ces activités viendront s'ajouter aux interventions menées face aux crises et favoriseront l'instauration progressive de systèmes réactifs face aux chocs conformément à l'approche reposant sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Les décisions relatives à l'établissement des priorités seront régulièrement examinées pour faire en sorte qu'elles restent adaptées face à l'évolution des besoins, des ressources et des conditions opérationnelles.

En mode révision

35. En cas de dégradation de la situation, le PAM donnera la priorité aux interventions visant à sauver des vies. Si les conditions s'améliorent, il s'emploiera à élargir les opérations de manière à en améliorer l'efficience, à tirer parti d'économies d'échelle, à accroître l'harmonisation avec les nouveaux systèmes, qu'ils soient centralisés ou mis en œuvre au niveau des communautés, et à mieux tenir compte des priorités énoncées dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PAM sera ainsi amené à renforcer la préparation aux situations d'urgence, l'action anticipatoire et la protection sociale réactive face aux chocs et à développer les liens avec les dispositifs évolutifs mis en place dans les domaines de la santé, de l'éducation et des filets de sécurité. Il conservera la flexibilité nécessaire pour transposer temporairement à plus grande échelle des dispositifs de prévention fondés sur une assistance généralisée dans les zones exposées à un risque de grave détérioration des conditions en matière de nutrition.

~~35.~~36. Conformément à l'approche par zone adoptée dans le cadre du présent PSPP, le PAM adaptera les interventions en fonction de la situation géographique. Dans la mesure du possible, il associera l'assistance d'urgence à des programmes axés sur la résilience et les moyens d'existence et à des investissements dans les systèmes alimentaires de façon à répondre aux besoins immédiats tout en réduisant les besoins humanitaires futurs. Dans les zones prioritaires, il ciblera les ménages selon leur vulnérabilité et leurs besoins, en s'appuyant sur des évaluations de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la vulnérabilité. Il appliquera des méthodes de ciblage dynamiques qui lui permettront d'augmenter ou de diminuer le nombre de bénéficiaires ou encore de modifier la façon dont l'assistance est répartie à mesure que la situation évolue. Les activités d'urgence viseront en priorité à répondre aux besoins critiques et les interventions axées sur la résilience tiendront compte également de l'exposition aux chocs et des possibilités de relèvement. La mobilisation des communautés, les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée et les systèmes numériques de gestion des bénéficiaires favoriseront la transparence, la cohésion sociale, la précision du ciblage et une protection responsable des données.

Stratégies de transition

~~36.~~37. Dans le présent PSPP, un équilibre est trouvé de manière pragmatique entre l'assistance visant à sauver des vies et les investissements destinés à préserver les stratégies de transition, que la situation soit stable ou qu'elle se détériore. Les progrès dépendront de la marge de manœuvre sur le plan opérationnel, de la situation en matière de sécurité, de la prévisibilité des financements et des capacités institutionnelles, autant d'éléments qui sont susceptibles de varier au cours de la période couverte par le PSPP. Dans tous les cas de figure, le PAM s'emploiera à préserver les stratégies de transition, à réduire la dépendance lorsque cela sera possible et à favoriser la pérennisation de résultats ancrés localement.

~~37.~~38. Les initiatives de pérennisation des résultats se concentreront sur le renforcement des capacités au niveau institutionnel et à celui des systèmes, tout en maintenant la souplesse nécessaire pour transposer les interventions à plus grande échelle. L'appui apporté au secteur de l'éducation sera réorienté vers le perfectionnement des politiques et la consolidation des systèmes au service des programmes de repas scolaires de façon à favoriser la prise en main des opérations par les instances nationales au cours de la période considérée. Dans les situations les plus difficiles, le PAM maintiendra en place les systèmes de distribution de base tout en préservant les éléments principaux en vue du transfert futur des responsabilités aux instances locales.

En mode révision

~~38.~~39. Des programmes locaux aideront à inscrire les résultats sur le long terme en renforçant les capacités des communautés, les systèmes de marché et la prestation de services au niveau local, tout en intégrant des mesures d'adaptation en cas de choc. Plutôt que de transférer les responsabilités immédiatement aux acteurs nationaux et locaux, le PAM procédera par étapes lorsque cela sera possible dans les zones stables. Dans les situations plus instables, il maintiendra un rôle opérationnel direct afin d'assurer la continuité des activités.

~~39.~~40. Dans l'ensemble de son portefeuille d'activités, le PAM facilitera la mise en place de systèmes fondamentaux favorisant la pérennisation, notamment des cadres pour le ciblage, des systèmes de distribution numériques, ainsi que des dispositifs d'analyse de la vulnérabilité et d'alerte rapide. Les investissements consacrés à la prévision et à l'analyse de la sécurité alimentaire amélioreront la préparation et appuieront les interventions efficaces fondées sur des données factuelles.

En mode révision

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique provisoire pour le Yémen (2027-2029)

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LE YÉMEN (2027-2029)				
Impact	**Élimination de la faim**			
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**
Effet direct du PSPP	**Effet direct 1 du PSPP:** Les femmes, les hommes, les filles et les garçons victimes de chocs vivant dans les zones du Yémen les plus touchées par l'insécurité alimentaire et les carences nutritionnelles ont accès à une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence, ce qui permet de prévenir les pires formes de la faim et de la malnutrition lors des situations d'urgence et tout au long de l'année, notamment par l'intermédiaire de systèmes de protection sociale renforcés.	**Effet direct 2 du PSPP:** D'ici à 2029, les communautés et les populations exposées aux chocs au Yémen bénéficient de filets de sécurité à dimension nutritionnelle plus résilients face aux aléas climatiques, de moyens d'existence améliorés et de capacités renforcées en matière de réduction des risques de catastrophe, ce qui diminue leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.	**Effet direct 3 du PSPP:** D'ici à 2029, les filles et les garçons d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire et défavorisés sur le plan éducatif bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition grâce à des programmes de repas scolaires qui sont mis en œuvre dans le cadre de systèmes de protection sociale renforcés et dont les retombées économiques locales sont optimisées.	**Effet direct 4 du PSPP:** Les acteurs humanitaires présents au Yémen disposent d'un accès prévisible, sûr et stable à des services communs et à des services à la demande, qui leur permettent de fournir une aide humanitaire en temps utile tout au long de l'année.
Activité	**Activité 1:** Fournir une assistance alimentaire d'urgence ciblée associée à des services nutritionnels préventifs aux ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables sur le plan nutritionnel qui se trouvent dans les zones où l'insécurité alimentaire est la plus grave et les carences nutritionnelles les plus marquées, et renforcer la préparation aux situations d'urgence et les capacités des filets de sécurité réactifs face aux chocs.	**Activité 3:** Mettre en œuvre des interventions intégrées axées sur la résilience et la gestion des risques en faveur des ménages participant aux activités de restauration des écosystèmes conduites par les communautés. Investir en parallèle dans les moyens d'existence, l'accès aux marchés et l'inclusion financière et apporter un appui structurel aux acteurs économiques publics et privés à toutes les étapes des filières à dimension nutritionnelle.	**Activité 4:** Fournir un appui intégré sous forme de repas scolaires aux filles et aux garçons d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire et défavorisés sur le plan éducatif de façon à passer progressivement de l'assistance d'urgence aux programmes de repas scolaires utilisant la production locale, en renforçant les systèmes de protection sociale.	**Activités 5 à 7:** Fournir des services délégués aux acteurs humanitaires pour renforcer l'appui qu'ils apportent aux personnes touchées par une crise.

Erratum version

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LE YÉMEN (2027-2029)				
Impact	**Élimination de la faim**			
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**
	Activité 2: Fournir des services pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et promouvoir l'adoption de pratiques nutritionnelles améliorées dans les zones où la prévalence de la malnutrition aiguë est la plus élevée, tout en renforçant les moyens des acteurs aux niveaux central et local ainsi que les capacités des systèmes d'acheminement de l'assistance jusqu'au dernier kilomètre, afin de concevoir, de planifier et d'assurer des services de nutrition pérennes.			**Activité 8:** Fournir des services à la demande aux acteurs humanitaires pour renforcer l'appui qu'ils apportent aux personnes touchées par une crise.

En mode révision

ANNEXE II

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays provisoire (*en dollars*)

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (*en dollars*)					
Effet direct du PSPP	**Activité**	**2027**	**2028**	**2029**	**Total**
1	1	306 237 647	317 302 535	316 287 975	**939 828 157**
	2	33 908 122	33 703 101	33 696 026	**101 307 249**
2	3	30 108 813	32 974 449	36 612 745	**99 696 007**
3	4	42 475 876	50 136 686	60 535 765	**153 148 327**
4	5	19 203 539	20 064 920	20 963 640	**60 232 099**
	6	405 015	412 180	419 400	**1 236 595**
	7	407 356	409 747	412 108	**1 229 211**
	8	18 778 163	18 770 241	18 758 967	**56 307 372**
Total		**451 524 532**	**473 773 859**	**487 686 627**	**1 412 985 017**

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE (*en dollars*)					
	Effet direct 1 du PSPP	**Effet direct 2 du PSPP**	**Effet direct 3 du PSPP**	**Effet direct 4 du PSPP**	**Total**
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**	
Transferts	855 520 766	80 365 944	128 621 638	105 806 638	**1 170 314 986**
Mise en œuvre	70 291 041	8 292 123	7 578 090	3 271 923	**89 433 177**
Coûts d'appui directs	51 780 124	4 953 208	7 601 518	6 100 083	**70 434 933**
Total partiel	**977 591 931**	**93 611 275**	**143 801 246**	**115 178 644**	**1 330 183 095**
Coûts d'appui indirects	63 543 475	6 084 733	9 347 081	3 826 633	**82 801 922**
Total	**1 041 135 406**	**99 696 007**	**153 148 327**	**119 005 277**	**1 412 985 017**

ANNEXE III

Nombre de bénéficiaires par année

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE				
	2027	**2028**	**2029**	**Total**
Total (hors chevauchements)	3 802 082	3 849 939	3 873 823	**6 614 562**

En mode révision

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique provisoire

1. **Données factuelles:** L'évaluation consacrée en 2025 à l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM au Yémen de 2019 à 2024 a fait apparaître que la gestion d'une intervention de grande envergure dans le pays avait limité les moyens dont l'organisation disposait pour adopter une approche plus stratégique et mieux coordonnée dans l'ensemble de son portefeuille d'activités. Les évaluateurs ont recommandé de mettre davantage l'accent sur la collaboration stratégique et la complémentarité des programmes afin de relier les objectifs humanitaires aux objectifs relatifs au développement à long terme et de renforcer la résilience.

 - **Suite donnée dans la conception du PSPP:** Le présent PSPP est le résultat de l'évolution continue de l'approche stratégique du PAM, qui consiste à passer des interventions d'urgence à grande échelle (PSPP pour 2019-2022) à l'intégration de la résilience et du relèvement rapide (PSPP pour 2023-2026), puis à une démarche plus ciblée, plus adaptative et davantage axée sur les systèmes (2027-2029). De plus en plus souvent, le PAM transpose à plus grande échelle des modèles de programme qui contribuent à l'obtention de résultats à plus long terme, notamment des initiatives de renforcement de la résilience en milieu rural visant à réduire les besoins humanitaires et à promouvoir des programmes de repas scolaires utilisant la production locale. L'amélioration de la coordination avec les mécanismes de protection sociale est un autre moyen de relier les objectifs humanitaires aux objectifs de long terme dans le cadre du PSPP, en utilisant les transferts de type monétaire comme points d'entrée stratégiques pour renforcer les systèmes de paiement numériques et accroître l'impact des programmes.

2. **Données factuelles:** L'évaluation consacrée en 2025 à l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central a fait apparaître que la faible hiérarchisation des priorités par zone géographique des interventions de renforcement de la résilience et l'intégration insuffisante entre les activités s'étaient traduites par des occasions manquées de créer des synergies qui auraient pu améliorer les résultats obtenus dans le cadre des programmes.

 - **Suite donnée dans la conception du PSPP:** Au titre de l'effet direct 2, une approche par zone a été adoptée pour la mise en œuvre des programmes conformément à la recommandation issue de l'évaluation qui appelait à intégrer et à relier davantage les composantes des programmes pour que les interventions se complètent et se renforcent mutuellement et contribuent ainsi à réduire les besoins humanitaires. Lorsque cela sera possible, les activités axées sur la résilience seront pluriannuelles.

En image revision

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

3. Le système de suivi du PAM englobera des dispositifs de suivi des processus, des produits et des effets directs ainsi que des mécanismes communautaires de remontée de l'information afin de produire en temps voulu des données factuelles fiables, conformes aux exigences internes minimales en matière de suivi. De plus, il renforcera la collecte et le recoupement de données qualitatives pour compléter le vaste corpus de données quantitatives de façon à combiner les très nombreuses données ventilées par âge, par sexe et par situation au regard du handicap avec des méthodes qualitatives, l'objectif étant d'évaluer plus précisément l'efficacité des programmes, le vécu des bénéficiaires et les dynamiques contextuelles. Une combinaison d'activités de suivi menées par le PAM sur le terrain, de suivi par des partenaires tiers et de suivi à distance depuis des centres d'appel permettra d'assurer la couverture nécessaire et de procéder aux vérifications d'usage. Les systèmes du PAM, tels que COMET pour les résultats et SugarCRM pour la gestion des dossiers, permettront un suivi en temps réel des résultats obtenus dans le cadre des programmes, des problèmes rencontrés pour rendre compte de l'action menée et des suites qui auront été données. Les données seront systématiquement analysées et recoupées au moyen d'examens internes structurés, qui combineront les tendances statistiques et les constatations de nature qualitative afin de dégager des tendances, de vérifier les hypothèses et de déceler les effets non intentionnels.

4. Une évaluation décentralisée du programme d'assistance alimentaire d'urgence ciblée, prévue pour 2026, permettra de mesurer de manière plus approfondie l'efficacité du programme et les résultats pour les bénéficiaires, et éclairera la conception, le ciblage et la mise en œuvre des activités. En outre, une évaluation du PSPP prévue pour 2028, avant-dernière année de la période considérée, visera à déterminer le niveau global de réalisation afin de définir l'orientation stratégique future.

5. Les produits de l'apprentissage, notamment les examens thématiques et les analyses des résultats, serviront à éclairer l'adaptation des programmes, la gestion des risques et la planification stratégique, de sorte que les données issues du suivi contribuent à l'amélioration de la performance et des résultats.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

6. Au Yémen, le PAM dispose d'un service de gestion des risques et d'un comité de surveillance qui se consacrent aux opérations menées dans le pays pour mieux prendre en compte les risques dans la prise de décisions. Un registre des risques, conforme au degré d'appétence pour le risque du PAM, permet de déterminer et d'atténuer de manière proactive les risques nouveaux ou existants.

7. Les risques stratégiques importants (insécurité et restrictions financières, par exemple) seront atténués par divers moyens: planification des interventions d'urgence, préparation aux situations d'urgence, souplesse opérationnelle, coordination interorganisations, prépositionnement de l'assistance en nature et diversification des modalités de prestation des services financiers. Les changements de priorité des donateurs continuent d'entraîner des déficits de financement, qui affaiblissent les moyens dont le PAM dispose pour maintenir ses activités visant à sauver des vies.

En mode révision

8. Des restrictions sur le plan administratif et en matière de sécurité entravent l'accès du PAM et de ses partenaires coopérants aux populations touchées. Les mesures d'atténuation comprennent le recours à des partenaires locaux, le suivi à distance et par des tiers, ainsi que des modalités de mise en œuvre flexibles. ~~Dans les zones où l'espace opérationnel minimal requis, l'accès fondé sur les principes consacrés et la capacité de mise en œuvre ne peuvent pas être garantis, le PAM continuera d'évaluer sa présence opérationnelle de manière dynamique en tenant compte des risques élevés d'atteinte à l'intégrité des programmes, d'insuffisance des contrôles et de détournement potentiel.~~

9. Le PAM reste prêt à intervenir sur tout le territoire du Yémen, mais il est conscient que pour fournir une assistance humanitaire dans le respect des principes consacrés, certaines conditions opérationnelles minimales doivent être réunies. Lorsque ces conditions seront réunies, le PAM poursuivra la mise en œuvre de l'ensemble de son portefeuille d'activités. Sinon, il adaptera sa présence opérationnelle et pourra suspendre ses opérations, tout en se tenant prêt à les reprendre, voire à les intensifier, si la situation venait à s'améliorer. C'est d'ailleurs ce qu'il fait actuellement dans les zones contrôlées par les autorités basées à Sanaa, conformément à la suspension des opérations ordonnée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le PAM ne reprendra pas ses opérations tant que l'accès, le contrôle et l'intégrité des programmes ne pourront pas être garantis.

~~8.~~10. ~~-~~Les autres risques opérationnels sont les suivants: les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (risque atténué grâce au réseau logistique flexible du PAM); l'exploitation et les atteintes sexuelles (risque atténué par une formation obligatoire, des mécanismes de plainte accessibles et un suivi systématique); et les risques liés à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données (atténués par l'isolement rapide des systèmes, le renforcement des mesures d'authentification et des contrôles d'accès, ainsi qu'une gouvernance stricte en matière de réactivation des comptes et de récupération des données).

~~9.~~11. Le PAM évalue régulièrement les risques de fraude en collaboration avec ses partenaires coopérants, intègre des mesures de prévention dans les accords de partenariat et dans les systèmes de supervision, et veille à ce que des mesures de contrôle soient en place en cas de transposition des opérations à plus grande échelle.

~~10.~~12. Les risques pesant sur la sûreté et la sécurité du personnel demeurent extrêmement élevés en raison des conflits, de pressions coercitives et de la détérioration de l'environnement opérationnel. ~~Ces conditions entravent les opérations et, dans certaines zones, ont conduit à des suspensions des opérations ordonnées par l'Organisation des Nations Unies lorsque les conditions minimales nécessaires à une intervention sûre et fondée sur les principes consacrés n'étaient pas réunies.~~ Lorsque l'accès humanitaire et la fourniture de l'assistance ~~sont par conséquent~~seront fortement limités, ~~et~~ la conduite d~~l~~es opérations ~~sont~~ sera subordonnée~~s~~ à l'acceptation d'un risque résiduel élevé et ~~ne peuvent être entreprises~~sera ~~que s'il est~~ possible ~~de~~ uniquement si~~respecter~~ les obligations afférentes au devoir de protection peuvent être respectées. Les mesures d'atténuation comprennent la gestion globale des risques de sécurité, le redéploiement ou la suspension des opérations si nécessaire, ainsi qu'une coordination étroite avec les organismes du système des Nations Unies et les interlocuteurs nationaux. Les opérations ne pourront reprendre ou être transposées à plus grande échelle que si le respect des principes humanitaires, de la sûreté et de la sécurité du personnel ainsi que des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies est garanti, ~~y compris~~ la libération des membres du personnel du PAM et d'autres organismes actuellement en détention demeurant au cœur des efforts déployés par l'organisation.~~, est garanti.~~

En mode révision

~~11.~~13. La hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants augmente les coûts opérationnels au Yémen en raison de la dépendance du pays à l'égard des importations. Le PAM en atténue les répercussions en diversifiant les sources d'approvisionnement, en optimisant les contrats, en renforçant les analyses des marchés et en améliorant l'efficience de l'appui logistique.

~~12.~~14. Le conflit prolongé, l'effondrement économique, la dégradation et la fragilité de l'environnement, ainsi que l'aggravation des chocs liés aux intempéries accentuent les risques sur le plan environnemental et d'un point de vue social. Conformément au cadre du PAM pour la durabilité environnementale et sociale, et à la lumière des consultations menées avec les parties prenantes, toutes les activités seront examinées afin de déterminer si elles présentent des risques de nature environnementale ou sociale, et des mesures d'atténuation seront intégrées tout au long du cycle des programmes.

En mode révision

ANNEXE V

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

En mode révision

[1] Conformément à la "politique en matière de plans stratégiques de pays", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ONG	organisation non gouvernementale
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

En mode révision